



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 25/03/2021 à 18h30

(à la Halle d'animation du Puech des Ouilhes)

Nombre de conseillers en exercice : 13

(Présents ou représentés : 13)

Présents :

- Conseillers : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Aurore LEFEBVRE, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Antoine GENCE, Alain PEYROU, Simone SALAT.
- Delphine QUILLET, secrétaire de Mairie

Excusés : Jérémy LABRUNIE (représenté par Aurore LEFEBVRE), Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 18h40

1. Informations générales

a) Conseil d'école :

Mme le Maire et Patrice COUDON ont participé ce jeudi soir 25/03/2021 au Conseil d'école.

Celui-ci s'est tenu à effectif réduit du fait des contraintes sanitaires COVID.

3 rentrées de TPS ont eu lieu à la rentrée de janvier, ce qui porte l'effectif de l'école à 46 élèves.

Pour la rentrée de septembre 2021, compte tenu des 3 départs de CM2 et de l'arrivée de nouveaux TPS, l'effectif prévisionnel devrait être de 48 élèves. Les horaires scolaires ne changeront pas, la dérogation pour répartir le temps scolaire sur 4,5 jours hebdomadaires ayant été acceptée.

Si le contexte sanitaire le permet, des sorties scolaires seront organisées d'ici la fin de l'année, ainsi que la fête de l'école prévue les 20 et 21/06/2021.

En attendant que l'orme se développe et produise une ombre suffisante, il conviendra de réfléchir à tendre une toile, comme l'année dernière. Quelques travaux d'aménagement sont également à prévoir dans le garage de l'école pour faciliter le rangement du matériel d'EPS (crochets pour les cerceaux, étagères, etc.).

Les questions remontées par les parents portaient exclusivement sur la cantine (menus, ambiance, etc.). Mme le Maire a répondu qu'un groupe projet réfléchit actuellement à l'approvisionnement en circuit court avec une mise en œuvre, si possible, à la rentrée de septembre. Delphine QUILLET veillera à mettre en ligne les menus suffisamment tôt.

b) Economie d'énergie :

Dans le cadre du dispositif « Eco Energie Tertiaire », les municipalités doivent remonter, d'ici le 30/09/2021, les données de consommation des bâtiments publics de plus de 1000 m². L'objectif est de diminuer la consommation d'énergie de ces bâtiments de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050, par rapport à l'année 2010.

⇒ Dans un premier temps, il convient de voir si nous sommes concernés pour l'école et la salle polyvalente du bourg.

c) Nettoyage des berges :

Le samedi 10/04/2021 à 8h30, l'AAPPMA et la Fédération de pêche, organise, comme tous les ans, une opération « Nettoyage des berges » au Puech des Ouilhes. Des contacts ont été pris pour exprimer la volonté de la commune et des habitants de s'associer à cette démarche. Ceci devra se faire dans le respect du protocole sanitaire, sur inscription, dans la limite de 70 participants. La CABA mettra à disposition 3 bennes permettant trier les déchets collectés.

Par ailleurs, Caroline BARRAL-AURATUS se renseigne auprès d'entrepreneurs pour savoir que faire du bois flotté.

Il semblerait également que la CABA propose, aux communes, la mise à disposition d'un broyeur, une journée par an.

d) Transfert des pouvoirs de police spéciale :

La commune de Lacapelle-Viescamp a donné son accord pour transférer, à la CABA, les pouvoirs de police spéciale en matière d'Assainissement et de Gestion des déchets ménagers, c'est-à-dire ce qui relève du champ de compétences de la CABA. D'autres communes ont également transféré ces pouvoirs en matière d'Accueil et habitat des gens du voyage, de Circulation et stationnement, etc. Concernant la Gestion des déchets ménagers et au vu du contenu de certains conteneurs poubelles, Patrick EVEILLARD se demande où commence l'action de police de la CABA ?

e) Boviduc à la sortie de Martal :

Au vu des renseignements qu'a pu avoir Patrice COUDON, les travaux vont commencer le lundi 12/04/2021. Dans un premier temps, la départementale sera coupée pour moitié, avant une fermeture complète à compter du lundi 19/04/2021 et ce, pour environ deux semaines. Une réunion de chantier s'est tenue le 18/03/2021.

f) Proposition d'acquisition du terrain du camping du Puech des Ouilhes :

Mme le Maire a été sollicitée pour savoir si la municipalité accepterait de vendre le terrain du camping du Puech des Ouilhes. La société d'investissement intéressée souhaiterait acheter le fonds de commerce et le terrain, dans l'optique de faire un camping de luxe.

Cette proposition a donné lieu à un tour de table afin de prendre l'avis de tous les conseillers.

De façon synthétique, la teneur des échanges a été la suivante :

- « La commune de Lacapelle-Viescamp est connue pour le Puech des Ouilhes : vendre ce joyau risque à faire naître ou renforcer le sentiment d'être progressivement dépossédé de ce lieu ».
- « Le point de vigilance est de savoir quel tourisme nous souhaitons ? ».
- « Ce serait une opération one-shot mais une fois que c'est vendu, c'est vendu... ».
- « Si une telle décision venait à être envisagée, il faudrait prévoir une consultation des habitants ».
- « Le camping du Puech des Ouilhes constitue une charge difficilement supportable pour la commune : cette société d'investissement pourrait aussi apporter des choses positives qu'il convient d'étudier ».
- « Il faudrait une ébauche de projet : combien de chalets bois, etc. ».
- « La location du terrain représente une entrée d'argent de 15 000 € par an pour la commune, ce qui n'est pas neutre. Le coût des investissements réalisés depuis deux ans, ainsi qu'en 2021 et 2022, est largement supérieur mais aucun investissement ou presque n'avait été réalisé depuis 20 ans ».
- « Qu'est-ce qui garantit ce que deviendra ce site constructible s'il est cédé à un privé ? ».

Ce tour de table se conclut par un avis majoritairement défavorable :

Vote :	Pour : 0	Contre : 12	Abstention : 1
---------------	----------	-------------	----------------

Une réponse écrite sera adressée en ce sens

g) Portail du camping de la Presqu'île du Puech des Ouilhes :

Le portail d'entrée a été changé : le déport sur la voie communale est un peu plus important.

Mme le Maire a donné son accord pour qu'une zébrure soit peinte afin que les véhicules s'arrêtent suffisamment tôt.

h) Plainte concernant les messages envoyés par Monsieur POTEL :

Plusieurs membres du Conseil municipal avaient sollicité Mme le Maire pour savoir quelle attitude adopter face aux messages répétés et insistants de Monsieur POTEL. Un dépôt de plainte pour diffamation a été déposé. Après examen du dossier, le Procureur de la république a ordonné la notification d'un rappel solennel à l'auteur des faits que son comportement constitue une infraction punie par la loi. Cet avertissement a été effectué par un délégué du procureur de la République.

i) Réflexion sur les menus de la cantine :

Le groupe projet, constitué de Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE et Aurore LEFEBVRE s'est réuni à plusieurs reprises. Le prix de revient d'un repas est estimé à environ 2 € par enfant pour les seules denrées alimentaires, c'est-à-dire hors frais de personnel et hors mise à disposition, entretien et frais de gestion des locaux (chauffage, eau, etc.).

Les mêmes aliments reviennent globalement tous les 15 jours.

Les commandes se font par lot de 5 kg environ de viande ou poisson par jour, ce qui semble beaucoup.

Actuellement, la commune a recours à un prestataire externe (QHSE) pour certifier le respect des règles d'hygiène alimentaire mais pas pour étudier les menus proposés : le devis pour bénéficier des services d'un diététicien s'élèverait à 2 000 € environ par an.

S'agissant de la mise en œuvre des circuits courts, le dispositif Agrilocal 15, porté par le Conseil départemental, semble tout à fait adapté aux besoins des collectivités : choix conséquent, site internet très bien fait, souplesse au niveau des quantités commandées. La loi Egalim, qui va s'appliquer dès 2022, fixe pour objectif d'atteindre un approvisionnement de 50% de produits de qualité et durables en restauration collective d'ici 2022, dont 20% de produits bio.

Mme le Maire appelle à la vigilance sur les points suivants :

- Actuellement, les livraisons se font toutes le même jour, sur un même créneau horaire. Il convient de se renseigner sur les modalités de livraison proposées par Agrilocal 15.
- Il faut par ailleurs veiller au respect de la chaîne du froid : relevé de températures, etc. Les notes sont actuellement excellentes sur ce point : Rovine RENARD s'y applique via une gestion administrative et sanitaire relativement lourde. En termes de responsabilité, c'est un point essentiel.

Mme le Maire propose d'intégrer Simone SALAT au groupe car elle a une très bonne connaissance des aspects techniques de la cantine. Simone SALAT confirme que la cuisine est très bien équipée, avec du matériel performant.

j) Rajout d'un point à l'ordre du jour :

Mme le Maire propose d'ajouter un point 7 bis à l'ordre du jour : « Délibération relative aux taux d'imposition des bases directes locales ».

Vote :

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04/03/2021

Vote :

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Le **compte rendu du 04/03/2021** est **approuvé à l'unanimité**.

3. Démission de Nathalie VIDALENS-BRASSAT de son mandat de conseillère municipale

Désignation le cas échéant de nouveaux membres dans les commissions communales

En date du 06/03/2021, Nathalie VIDALENS-BRASSAT a informé Mme le Maire de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale : Mme le Maire a transmis sa lettre à Monsieur le Préfet le 6 mars 2021.

Après en avoir échangé en bureau communal le 20/03/2021, il est proposé de ne pas remplacer Nathalie VIDALENS-BRASSAT dans les commissions dont elle faisait partie (« Affaires scolaires et périscolaires », « Voirie, travaux et sécurité », « Communication », « Urbanisme », « Vie économique »).

Il convient cependant de la remplacer au Conseil d'école : Mme le Maire propose le nom d'Aurore LEFEBVRE en tant que suppléante, d'autant qu'elle est déjà invitée au Conseil d'école pour les TAP.

Vote :

Délibération DE_2021_18 : Désignation de Aurore LEFEBVRE en tant que membre suppléant du Conseil d'école		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

4. Election d'un nouveau membre du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

De la même façon, il convient de remplacer Nathalie VIDALENS-BRASSAT en tant que membre du Conseil Municipal au CCAS. Mme le Maire rappelle en séance les règles relatives à la composition du conseil d'administration du CCAS : 8 membres, dont 4 conseillers municipaux. Mme le Maire propose le nom d'Alain PEYROU.

Vote :	Délibération DE_2021_19 : Désignation de Alain PEYROU en tant que membre au conseil d'administration du CCAS		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

5. Marché à bons de commande « Entretien des espaces verts »

Mme le Maire rappelle que nous devons renouveler les marchés à bons de commande relatifs à :

- l'entretien des espaces verts (actuellement confié à IdVerde),
- l'entretien de la voirie communale et viabilité hivernale (actuellement confié à MJM Services).

Mme le Maire et Annelise MICHEL-GAGNAIRE ont participé, le 16/03/2021, à la formation « Marchés publics » proposée par la CABA. La commission « Travaux » s'est réunie le 18/03/2021 afin d'actualiser les deux marchés. Ceux-ci seront passés selon la procédure adaptée. La durée de chaque marché sera d'un an, renouvelable une fois. Le montant maximum de chaque marché est estimé à 40 000 € HT par an.

Les principales modifications portent sur :

- le ramassage des sacs poubelle des corbeilles du Puech des Ouilhes,
- le nettoyage du platelage du Puech des Ouilhes.

Ces activités étaient mentionnées dans le marché « Entretien des espaces verts » mais IdVerde ne pouvait pas le faire en raison de l'éloignement géographique. L'été, il convient en effet d'intervenir tous les jours et la société IdVerde vient d'Espalion (12). Dans les faits, c'était donc MJM Services qui intervenait. Un transfert a donc été opéré sur le marché « Entretien de la voirie communale ».

Les projets de marché sont projetés en séance.

Mme le Maire indique qu'ils seront déposés dans les plus brefs délais sur la plateforme dédiée.

Le délai de réponse sera fixé à 3 semaines.

Les offres seront ensuite analysées par la commission Travaux dans le respect des procédures (ouverture des plis, etc.).

Vote :	Délibération DE_2021_20 : Autorisation à Mme le Maire de lancer l'appel d'offres « Entretien des espaces verts » et de signer tout document s'y rapportant		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

6. Marché à bons de commande « Entretien de la voirie et Viabilité hivernale »

Dans la continuité du point précédent, il est procédé au vote concernant le marché « Entretien de la voirie communale et viabilité hivernale ».

Vote :	Délibération DE_2021_21 : Autorisation à Mme le Maire de lancer l'appel d'offres « Entretien de la voirie communale et viabilité hivernale » et de signer tout document s'y rapportant		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Patrick EVEILLARD demande quels seront les impacts si la compétence relative au « pluvial » est reprise par la CABA. Mme le Maire indique que, pour le moment, rien n'est arrêté : la commission CABA « Grand Cycle de l'eau » se tiendra prochainement. Il n'est vraiment pas certain que l'entretien des regards, grilles, etc. soit transféré.

7. Acte d'engagement pour une mission de maîtrise d'œuvre

Mme le Maire indique que le maître d'œuvre proposé par CIT concernant le projet de « Mise aux normes et extension de la Base multi-accueil de plein air » est la SARL Philippe FRANCOIS de Vic-sur-Cère.

Le coût total du projet est estimé à 150 000 € (initialement, 200 000 €).

La prestation « Maîtrise d'œuvre » est proposée au tarif de 11 200 € HT (13 440 € TTC) : elle intègre le suivi des travaux.

Mme le Maire donne lecture de l'acte d'engagement qui définit précisément le contenu de la mission.

Vote :

Délibération DE_2021_22 : Autorisation à Mme le Maire d'approuver l'acte d'engagement pour cette mission de maîtrise d'œuvre, d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 et de signer tout document s'y rapportant		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

7bis. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Mme le Maire indique que l'élaboration du Budget Primitif 2021 s'est faite avec un taux d'imposition constant par rapport à 2020. Elle propose en effet de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière sur la propriété bâtie (TFB) et non bâtie (TFNB). Ceux-ci avaient déjà été revus à la hausse en 2020 et définis comme suit :

- Taxe foncière sur la propriété bâtie : 46,92
 - o dont taux départemental : 23,56
 - o dont taux communal : 23,36
- Taxe foncière sur la propriété non bâtie : 63,67

Vote :

Délibération DE_2021_23 : Maintien des taux TFB et TFNB à l'identique		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

8. Vote du Budget Primitif 2021

Le projet complet de Budget Primitif 2021 a été envoyé, le 25/03/2021 matin, à tous les conseillers.

Ce document a été réalisé :

- en examinant, compte par compte, le réalisé 2020 et, si besoin, le réalisé des années antérieures,
- en tenant compte des évolutions ou montants d'ores et déjà connus,
- en se fixant pour objectif de maîtriser et contenir les dépenses de fonctionnement,
- en intégrant les projets d'investissement votés lors des précédents conseils municipaux (école numérique, rénovation des équipements au camping du Puech des Ouilhes, etc.),
- en se réservant la possibilité d'investir sur deux autres orientations que sont les chemins de randonnée et la rénovation de la voirie communale,
- en ne prenant en compte en recettes d'investissement que les subventions certaines,
- en compensant avec un emprunt de 25 000 € mais en espérant avoir de bonnes nouvelles quant aux autres demandes de subvention, ce qui nous permettrait de ne pas avoir à recourir à cet emprunt.

Budget Primitif 2021

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	79 240,80			48 320,10	79 240,80	48 320,10
Opérations exercice	185 296,00	205 194,01	418 250,08	430 896,00	603 546,08	636 090,01
Total	264 536,80	205 194,01	418 250,08	479 216,10	682 786,88	684 410,11
Résultat de clôture	59 342,79			60 966,02		1 623,23
Restes à réaliser					0,00	0,00
Total cumulé	59 342,79	0,00	0,00	60 966,02	0,00	1 623,23
Résultat définitif	59 342,79			60 966,02		1 623,23

Un virement de 60 966,02 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte DF 023 et compte RI 021) permet de présenter un budget primitif équilibré :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	79 240,80			48 320,10	79 240,80	48 320,10
Opérations exercice	185 296,00	266 160,03	479 216,10	430 896,00	664 512,10	697 056,03
Total	264 536,80	266 160,03	479 216,10	479 216,10	743 752,90	745 376,13
Résultat de clôture		1 623,23	0,00			1 623,23
Restes à réaliser					0,00	0,00
Total cumulé	0,00	1 623,23	0,00	0,00	0,00	1 623,23
Résultat définitif		1 623,23	0,00			1 623,23

Le document transmis aux conseillers est projeté en séance, avec le détail de la répartition des dépenses et recettes prévisionnelles, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Patrick EVEILLARD comprend la volonté de pérenniser les chemins de randonnée mais considère que le projet de chemin autour du lac est un projet d'intérêt communautaire et que, de fait, ce n'est pas à la commune d'en supporter le coût. Mme le Maire entend cette inquiétude et s'engage à être vigilante sur ce point.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal procède au vote :

Délibération DE_2021_24 : Vote du Budget Primitif 2021		
Vote :	Pour : 13	Contre : 0 Abstention : 0

9. Questions diverses

- **Commission CABA « Environnement »** : Antoine GENGE n'a pas pu y participer pour cause de maladie.
- **Commission CABA « Urbanisme »** : Patrick EVEILLARD indique que le principal sujet concernant la commune consiste en une évolution du PLUi. Celle-ci consiste à modifier le classement d'une parcelle classée en espace classé boisé » pour permettre la création du sentier du tour du lac.
- **Réunion d'équipe** : Mme le Maire tient à remercier les conseillers pour la qualité et la richesse des échanges. Ce format de réunion sera renouvelé.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 21 h 45.**